

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 juillet à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Madame Sylviane TESSIER, Monsieur Alexandre CHABAUTY, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR,

Étaient excusés : Madame Caroline DHYEVRE,

Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU, M. Thierry SOYER,

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER, M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition d'un broyeur neuf

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'ancien broyeur est trop ancien qu'il génère des frais de maintenance élevés et doit être changé pour un broyeur neuf.

Cette acquisition n'est pas inscrite au budget.

Cet investissement sera soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût TTC comme suit :

Fonctionnement Dépenses TTC		Investissement RECETTES	
Compte 61351	-7 000.00 €	Compte 021	+9 000.00 €
Compte 615231	-2 000.00 €	Investissement DEPENSES	
Compte 023	+ 9 000.00 €	Article 2158	+9 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour acquérir ce broyeur.

Fait à ANTIGNY, le 25 juillet 2024

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20240725-25072024_35-DE
Reçu le 01/08/2024

mairie@antigny86.fr